

**Allocution de Son Excellence Monsieur Mohamed Moussa Ibrahim,
Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement, à l'occasion
de l'ouverture de la 19^{ème} Conférence des Parties à la Convention-Cadre
des Nations Unies sur les changements climatiques
21 Novembre 2013**

Monsieur le Président de la COP 19,

Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs de délégation,

**Madame la Secrétaire Exécutive de la Convention-Cadre des Nations Unies
sur les Changements Climatiques,**

Mesdames et Messieurs,

**C'est un honneur et un plaisir pour moi de m'adresser à cette auguste
assemblée réunie à l'occasion de la dix-neuvième session de la Conférence
des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements
Climatiques.**

**Je voudrai d'abord adresser notre gratitude au gouvernement et au
peuple Polonais pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé depuis
notre arrivée dans cette belle cité de Varsovie. Mes remerciements
s'adressent également à l'ensemble de l'équipe du Secrétariat de la
Convention pour les efforts déployés pour le succès et le bon de
déroulement de cette conférence.**

Monsieur le Président,

**Je voudrais souligner que mon pays souscrit pleinement aux déclarations
faites successivement par le Fidji au nom des G77 et de la Chine, le
Swaziland, au nom du Groupe Africain, et par le Népal au nom des Pays les
Moins Avancés.**

**Les changements climatiques constituent une grave menace pour nos
ressources en eau, notre sécurité alimentaire et pour le développement
durable. Nous voyons pratiquement tous les jours, à travers le monde, des
manifestations de phénomènes extrêmes climatiques intenses qui se
traduisent par des vagues de chaleur intenses, des sécheresses
récurrentes, des précipitations diluviennes importantes, des inondations
désastreuses et sans précédentes, des glissements de terrains, et j'en
passe.**

Les récents évènements climatiques tels que les inondations en Europe centrale cet été ainsi que le super typhon Haiyan aux Philippines nous ont rappelé les effets néfastes des changements climatiques sur la vie des populations, les écosystèmes et sur les économies. Le réchauffement global entraîne des conséquences dramatiques pour les Pays les Moins Avancés qui ont une très faible capacité à s'adapter aux changements climatiques. L'Afrique, qui regroupe la majorité des PMA, souffre déjà des effets néfastes des changements climatiques malgré sa faible contribution au réchauffement planétaire. Ainsi les pays du Sahel et de la Corne d'Afrique sont souvent victimes des sécheresses récurrentes et longues qui aggravent la misère des populations rurales.

La République de Djibouti qui est située sur la cote Est de l'Afrique est particulièrement vulnérable aux menaces irréversibles des changements climatiques de part sa position géographique. Notre pays dont la pluviométrie ne dépasse pas 150 mm par an est déjà victime de stress hydrique qui est accentuée par cette perturbation climatique. De même les sécheresses récurrentes ont aggravé la pauvreté dans les zones rurales et poussent ces populations dans un exode rural intensif. Dans le même temps, les rares pluies entraînent souvent des inondations dévastatrices pour les infrastructures et les populations.

En outre, la majorité de la population djiboutienne vit dans les zones côtières et l'augmentation du niveau de la mer constitue dans le pays une menace sérieuse et indéniable pour les infrastructures, l'habitat, le tourisme et la pêche.

Monsieur le Président,

La conférence de Varsovie est un jalon important sur le chemin qui doit nous mener vers un accord universel et contraignant en 2015 à Paris. C'est pourquoi, il est indispensable de fixer ici une feuille de route pour les négociations qui vont se poursuivre pendant deux ans.

Le futur accord doit être basé sur des principes fondamentaux de la convention sur le changement climatique, notamment ceux de la responsabilité historique, de la responsabilité commune mais différenciée, ainsi que de la capacité respective de chaque pays. Il ne s'agit pas de réécrire ou de réinterpréter la Convention, mais de préparer un accord juridiquement contraignant permettant la pleine et entière mise en œuvre de la convention que nous avons adoptée il y a vingt ans à Rio.

Afin de limiter l'augmentation de la température à deux degrés, il est indispensable que les pays développés, qui ont une responsabilité

historique et une capacité technologique et financière plus importante que les pays en développement, prennent des mesures significatives pour rehausser leur ambition de réduction des émissions des gaz à effet de serre. Quant aux pays en développement, ils pourront mettre en œuvre des mesures nationales appropriées de réduction des GES en fonction de leurs capacités respectives et du soutien financier reçu.

Comme les Pays les Moins Avancés émettent une quantité insignifiante des gaz à effet de serre et qu'ils ont en même temps une faible capacité pour faire face aux effets néfastes du changement climatique, il est urgent de leur apporter un soutien financier additionnel, approprié et pérenne. A cet effet, il est indispensable de capitaliser le Fonds Vert Climat et de renforcer le Fonds d'Adaptation ou le Fonds pour les PMA.

Monsieur le Président,

Pour prendre part à l'effort de la communauté internationale pour lutter contre le réchauffement global, la République de Djibouti a ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et le Protocole de Kyoto respectivement en 1995 et en 2001.

Afin de remplir nos obligations envers cette convention, nous venons de finaliser notre seconde communication nationale sur le changement climatique. Cette étude a montré que notre pays contribue de façon marginale à l'émission des gaz à effet de serre, mais qu'en même temps il est particulièrement vulnérable aux effets néfastes du changement climatique.

Nous avons également préparé le Programme National d'adaptation au changement climatique. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme nous sommes en train de mettre en œuvre plusieurs projets tels que la restauration de la forêt de mangrove à Kor Angar ou le développement des périmètres agropastoraux dans la région de Bara comme stratégie d'adaptation. D'autres projets sont en cours de préparation et seront mis en œuvre dans les prochaines années afin d'augmenter la résilience de nos populations rurales au changement climatique.

Dans le domaine d'atténuation, nous avons réduit sensiblement notre émission des gaz à effet de serre grâce à la réalisation du projet de l'interconnexion électrique avec l'Ethiopie. Nous avons également fait un effort considérable pour promouvoir et développer l'énergie solaire tant dans le milieu rural que dans les centres urbains.

Ces actions montrent que Djibouti ne ménage pas son effort pour apporter sa modeste contribution à la lutte contre le changement climatique. Cependant, les contraintes budgétaires et la nécessité d'éradiquer la pauvreté ne nous permettent pas de mobiliser un financement conséquent pour mettre en œuvre les actions d'atténuation ou d'adaptation au changement climatique. C'est pourquoi, nous exhortons les pays développés, qui sont historiquement responsables du réchauffement global, de mettre en place un financement approprié en faveur des pays les moins avancés, des Petits Etats insulaires en développement ainsi que des pays africains les plus vulnérables au changement climatique.

Enfin, nous espérons, Monsieur le Président, que nous allons adopter à Varsovie des décisions qui permettront de faire avancer le processus de négociation pour un accord équitable qui permettra de lutter efficacement contre le changement climatique.

Je vous remercie de votre aimable attention